

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Date	Lundi 17 octobre 2022
Emetteur	DGA Aménagement du territoire / direction du développement économique / service implantations
Destinataire(s)	Tout public

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE CLINIQUE SUR LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE ORGANISÉE LE 17 OCTOBRE 2022

Points principaux abordés	<ul style="list-style-type: none">▶ Procédure de mise en compatibilité du PLUi▶ Présentation du projet et du site d'implantation étudié▶ Prochaines étapes▶ Temps d'échange avec le public et conclusion
----------------------------------	---

1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre du projet d'implantation de clinique sur la commune d'Aubergenville, une réunion publique a eu lieu le lundi 17 octobre 2022 à 20h00 dans le cadre de la concertation préalable à la déclaration de projet d'intérêt général. Elle a comptabilisé la présence de 47 personnes. L'objectif de ce rendez-vous était de présenter le projet et d'échanger avec les élus de la commune et les représentants du groupe Vivalto Santé puis de permettre aux participants de formuler leurs questions, avis et observations.

La présentation diffusée lors de la réunion est annexée au présent compte rendu et sera accessible dans le dossier de concertation.

Ce compte rendu revient principalement sur le temps d'échange qui s'est tenu en deuxième partie de réunion. Pour rappel : toutes les contributions reçues par GPS&O dans le cadre de cette concertation préalable sont enregistrées, y compris celles formulées durant cette réunion

publique. Toutes seront analysées au regard du champ d'application de la procédure. Aucune réponse individuelle ne sera apportée aux demandeurs.

Le public a jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, minuit, pour apporter ses contributions. Après cette date, les contributions ne seront plus prises en compte.

Le bilan de cette concertation sera adopté par délibération du Conseil communautaire, prévu le 15 décembre 2022. Ce bilan apportera des réponses aux questions posées lors de la réunion publique du 17 octobre 2022. Il sera mis en ligne sur le site de la Communauté urbaine pour consultation par tous.

La prochaine étape de consultation des habitants sera celle de l'enquête publique envisagée en septembre 2023. C'est lors de cette enquête publique que le dossier complet sera consultable.

2. LE DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Gilles LECOLE, maire de la commune d'Aubergenville, introduit la réunion.

Le maire d'Aubergenville, accompagné de l'équipe projet Vivalto Santé, présente le projet d'implantation de clinique ainsi que la procédure dans laquelle s'inscrit cette réunion publique de concertation.

Compte-tenu du nombre de participants, ces derniers sont invités à formuler leurs questions en fin de présentation.

En conclusion de la réunion, Gilles LECOLE remercie les participants pour ce temps d'échange et rappelle qu'il est possible de contribuer jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, date de clôture de la concertation, via les modalités suivantes :

- Un formulaire spécifique de contribution <https://construireensemble.gpseo.fr/content/formulaire-de-contribution> ;
- Un e-mail à l'adresse dédiée : construireensemble@gpseo.fr ;
- Un registre de concertation papier en mairie d'Aubergenville ;
- Un courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Chevries – 78410 Aubergenville.

3. LE TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

Au total, le temps d'échange a permis aux personnes présentes de formuler une vingtaine de questions et remarques à l'oral.

a. Accessibilité

Question : « Comment se fera l'accès depuis la rue des 40 sous ? »

Réponse : Il est prévu de modifier la circulation sur la rue des 40 en mettant en double sens un tronçon de la route depuis la RD14 jusqu'à la Maison des Associations ; en requalifiant et prolongeant la rue longeant la Maison des Associations, créant ainsi l'accès principal à la clinique ; en requalifiant un tronçon de la rue de l'Égalité, permettant un accès secondaire.

Q. : « La rue de l'égalité n'est pas suffisamment large, avez-vous prévu un élargissement de la voirie ? »

R. : Cet accès sera requalifié pour créer simplement un accès secondaire à la clinique, il sera réalisé de manière à répondre aux besoins.

Q. : « A-t-on une estimation du nombre de rendez-vous médicaux journaliers ? N'y a-t-il pas une problématique de trafic avec le site commercial Family Village ? »

R. : Vivalto prévoit une amplitude d'horaire élargie par rapport à la situation actuelle ce qui permettra un étalement des rendez-vous. Les études de trafic ont montré que les réseaux routiers voisins ne devraient pas subir d'impacts significatifs.

Q. : « Comment avez-vous estimé le nombre de places de parking ? Y a-t-il assez de places de stationnement ? »

R. : Une étude a été réalisée en interne par Vivalto Santé pour estimer le nombre de places de parking nécessaires à ce projet en se basant sur une cinquantaine de sites existants.

Q. : « Le parking sera-t-il payant ? »

R. : Le parking sera probablement payant afin d'éviter les voitures « ventouses ». En moyenne un visiteur reste moins de 2h, il est prévu une gratuité par exemple sur la première demi-heure et ce sera payant ensuite à un tarif très raisonnable.

Q. : « Un accès piéton depuis le pont de l'A13 est-il prévu ? »

R. : Vivalto Santé et la commune d'Aubergenville prévoient la réalisation de liaisons douces sur le foncier de la clinique en provenance du pont.

b. Le projet

Q. : « Quelle est la surface de la clinique ? Pourquoi aucun plan masse n'est-il présenté ? »

R. : La surface plancher estimée du projet est d'environ 24 000 à 25 000 m². Vivalto Santé n'est pas encore mesure de présenter un projet architectural, le maître d'œuvre n'ayant pas encore été désigné.

Q. : « Quel est le calendrier du projet ? »

R. : Le bilan de la concertation actuelle sera présenté au Conseil communautaire du 15 décembre 2022. La procédure de déclaration de projet d'intérêt général pour la mise en compatibilité du PLUi sera entamée en 2023. Le permis de construire du projet devrait être déposé en 2023. L'ouverture de la clinique est prévue courant 2026.

Q. : « Est-il possible de modifier la priorité des pompiers pour qu'ils puissent amener les malades directement à cette clinique plutôt que sur d'autres secteurs ? »

R. : Ce projet vise à répondre à ce type de problématique afin de ne plus diriger systématiquement les urgences vers Mantes-la-Jolie par exemple. Des contacts doivent être pris avec les pompiers dans ce sens.

Q. : « Y aura-t-il un hélicoptère ? »

R. : Il n'est pas prévu d'héliport, la proximité de l'A13 et de la ligne à haute tension sont trop complexes.

c. Autres questions

Q. : « Un élargissement éventuel du cimetière sera-t-il possible ? »

R. : Un élargissement du cimetière n'est pas nécessaire.

Q. : « Quels seront les effectifs de la clinique ? »

R. : Les effectifs de la clinique sont estimés à 300 salariés et 100 praticiens.

Q. : « S'agit-il d'une réunion d'information ou de concertation ? »

R. : Une évolution du PLUi est nécessaire pour la réalisation de ce projet et une évaluation de ses impacts environnementaux doit être menée. Une concertation préalable a donc été ouverte, à laquelle chacun peut participer.

C'est une des modalités d'information et d'expression approuvées par le Conseil communautaire dans sa délibération du 16 décembre 2021 pour la concertation préalable à la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville.

La concertation sera close le mercredi 30 novembre à minuit.

Q. : « *Que vont devenir les anciens locaux ?* »

R. : Ces deux sites sont privés, Vivalto Santé n'en est pas propriétaire. Le devenir de ces sites fera l'objet d'un suivi attentif par la collectivité.

Q. : « *Ce projet remet-il en cause le cabinet médical existant ?* »

R. : Ce projet ne remet aucunement en question le cabinet médical existant, il vient en complémentarité de l'offre de soins de ville.

Q. : « *Qu'en est-il du champ captant ? Ce projet est-il possible avec les contraintes du champ captant ? Peut-on construire dans le périmètre rapproché ?* »

R. : Le projet est situé sur les périmètres éloignés et rapprochés du champ captant. La construction sur le périmètre du champ captant est possible en respectant des contraintes spécifiques. Vivalto Santé est en contact avec les autorités compétentes pour le suivi du projet dans ce périmètre.

Q. : « *Le projet aura-t-il un impact sur la nappe phréatique ?* »

R. : L'implantation de la clinique n'aura pas d'impact sur la nappe phréatique.



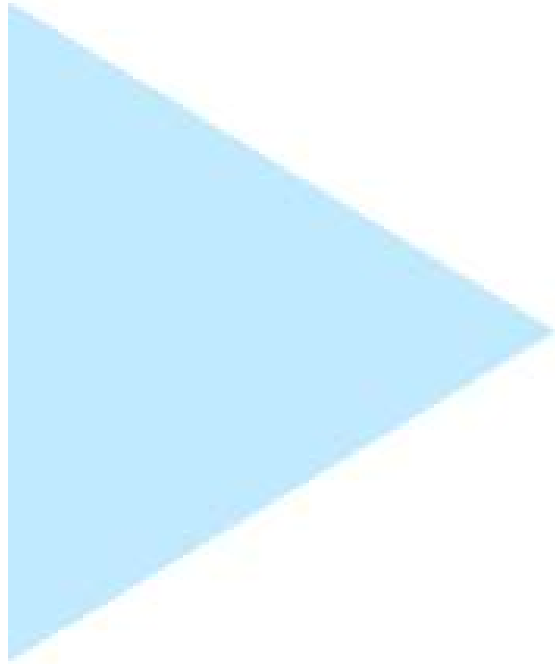
VIVALTO SANTÉ

Entre nous, la vie

Réunion de concertation

17 octobre 2022





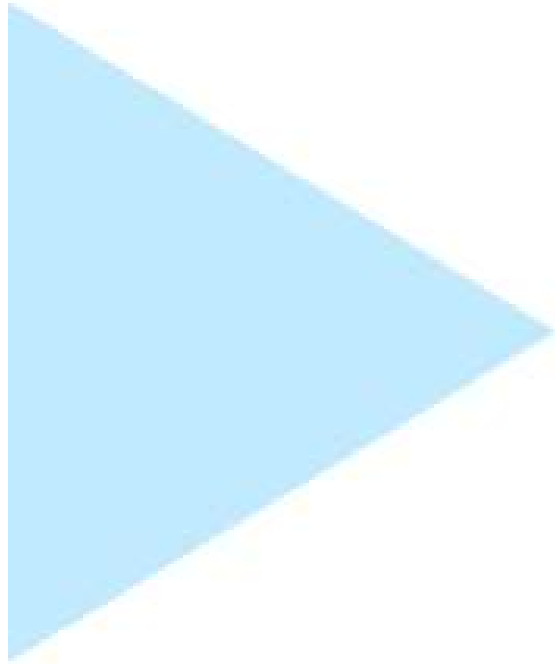
BIENVENUE



Procédure réglementaire

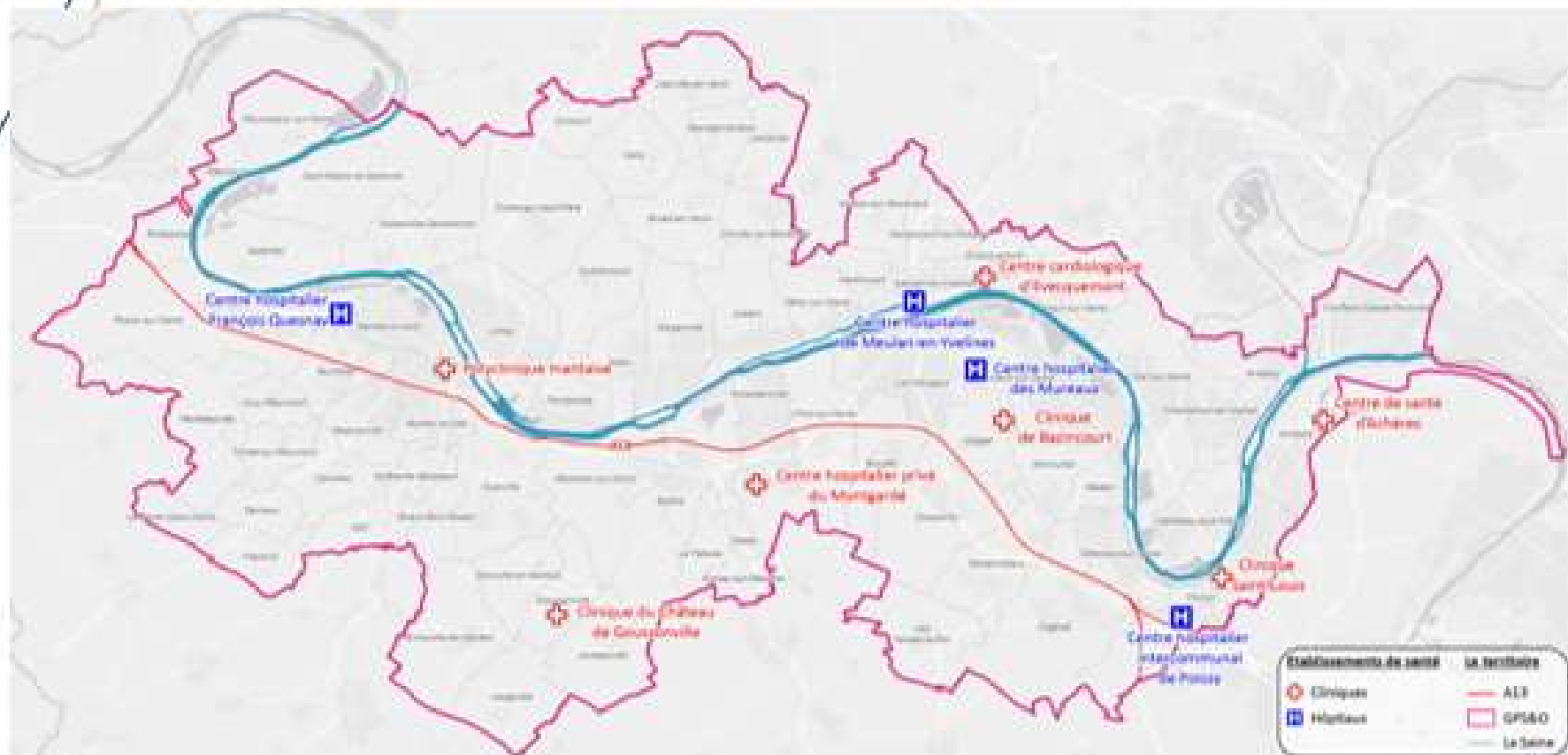


- ▶ Une déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi (L300-6 du code de l'urbanisme)
 - ▶ Implique une concertation préalable (étape actuelle)
 - ▶ Soumise à évaluation environnementale
- ▶ Les modifications envisagées du PLUi :
 - ▶ L'insertion d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation afin d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le projet ainsi que sa bonne intégration dans le tissu urbain existant
 - ▶ La modification du zonage afin de permettre la construction de la clinique



VIVALTO SANTE

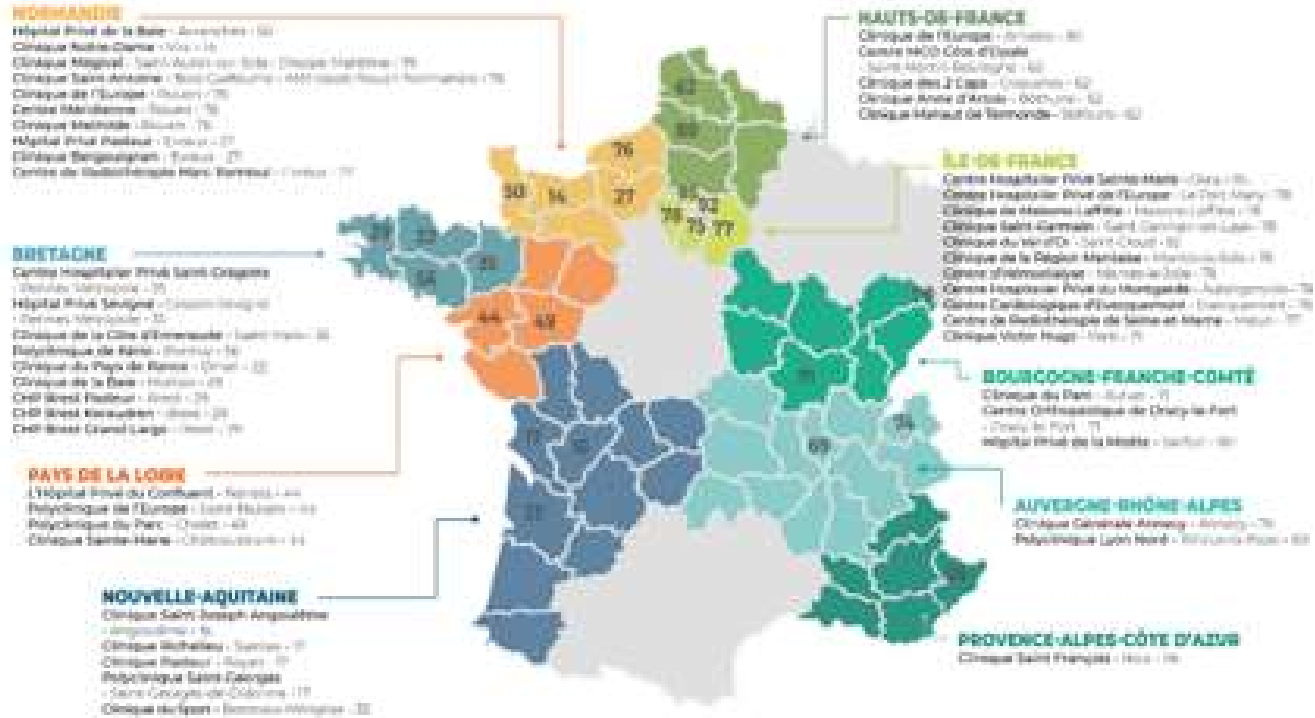
L'offre sanitaire sur le territoire



VIVALTO SANTE

1

3^{ème} acteur de l'hospitalisation privée



1^{ère} entreprise à mission du secteur

Une raison d'être inscrite dans nos statuts

« Fondée sur un partenariat original et innovant avec les médecins, et un engagement fort des femmes et des hommes du Groupe, notre mission au service de tous est de soigner et d'accompagner les patients tout au long de leur parcours de soins et de leur vie ».

6 ENGAGEMENTS

01/

LE MODE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

« Placer notre système de gouvernance partagé au cœur de nos activités pour répondre aux enjeux des territoires de santé »

02/

L'OFFRE DE SOINS GLOBALE PAR TERRITOIRE

« Proposer en réalité accessible une prise en charge globale à tous les patients avec notre organisation territoriale »

03/

LA DYNAMIQUE COLLECTIVE / LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

« Développer avec nos équipes les conditions pour entretenir une dynamique collective et favoriser l'inclusion professionnelle »

04/

LA POURSUITE D'UNE CROISSANCE DURABLE

« Quotier à la croissance, la performance durable et la pérennité de l'entreprise »

05/

LA DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

« Maîtriser notre empreinte environnementale »

06/

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

« Participer activement à l'innovation et la recherche au profit des patients, des médecins et des salariés »

En quelques chiffres ...

1^{re} entreprise

la mission du secteur
de la santé



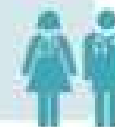
1 MILLION

de patients accueillis



3 150

praticiens



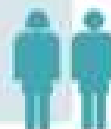
50

Centres Hospitaliers
Privés et Cliniques



10 400

salariés



7 200

lits et places



33^{ème} dans le palmarès Le Figaro des 100 entreprises françaises qui recrutent en 2022

Offre Vivalto Santé sur le territoire de la Cu GPS&O



VIVALTO SANTE

Quel positionnement dans l'Ouest parisien?

Commune	Établissement
Territoire GPS&O	
Mantes-la-Jolie	Clinique de la région Mantoise (y compris le centre d'hémodialyse)
Evecquemont	Centre cardiologique d'Evecquemont
Aubergenville	Centre hospitalier privé du Montgardé
Hors territoire GPS&O / territoires limitrophes	
Saint-Germain-en-Laye	Clinique Saint-Germain
Maisons-Laffitte	Clinique de Maisons-Laffitte
Port-Marly	Centre hospitalier privé de l'Europe
Osny (95)	Centre hospitalier privé Sainte-Marie
Évreux (27)	Clinique Bergouignan Centre de radiothérapie Marc Ramioul Hôpital privé Pasteur



L'offre actuelle du groupe

- ▶ 2 sites éloignés l'un de l'autre : l'Hôpital Privé du Montgardé et la clinique d'Evécquemont
- ▶ Situation en retrait des axes majeurs de circulation (manque de visibilité et éloignement par rapport aux transports en commun)
- ▶ Sites en situation d'obsolescence technique, fonctionnelle et organisationnelle.
- ▶ Mutualisation des ressources (humaines et équipements) peu développée
- ▶ Non propriétaire : le groupe ne peut engager aucuns travaux structurants



La nouvelle donne : un regroupement qui permet ...

- ▶ **Une amélioration de l'offre de soin :**
 - ▶ Concentration des prises en charge lourdes, en réponse au vieillissement constaté de la population,
 - ▶ Éventail large de spécialités sur un même site, avec un plateau complet et performant
 - ▶ Regroupement d'activités complémentaires et développement de nouvelles prises en charge à terme,
 - ▶ Centre hospitalier qui accueillera différentes spécialités, venant renforcer l'offre de médecine « de ville » et lutter contre les déserts médicaux.
- ▶ **Une modernisation de l'offre de soin :**
 - ▶ Un nouvel hôpital HQE en accord avec le Projet Régional de Santé et l'ARS et les objectifs de développement durable,
 - ▶ Un plateau technique de pointe et attractif pour les soignants,
 - ▶ La création d'un site accessible, proche et de très haut niveau.
- ▶ **Une amélioration de la sécurité des patients, de la qualité des soins et de l'accueil**
- ▶ **Une attractivité accrue du territoire pour le personnel soignant dans un contexte de pénurie**



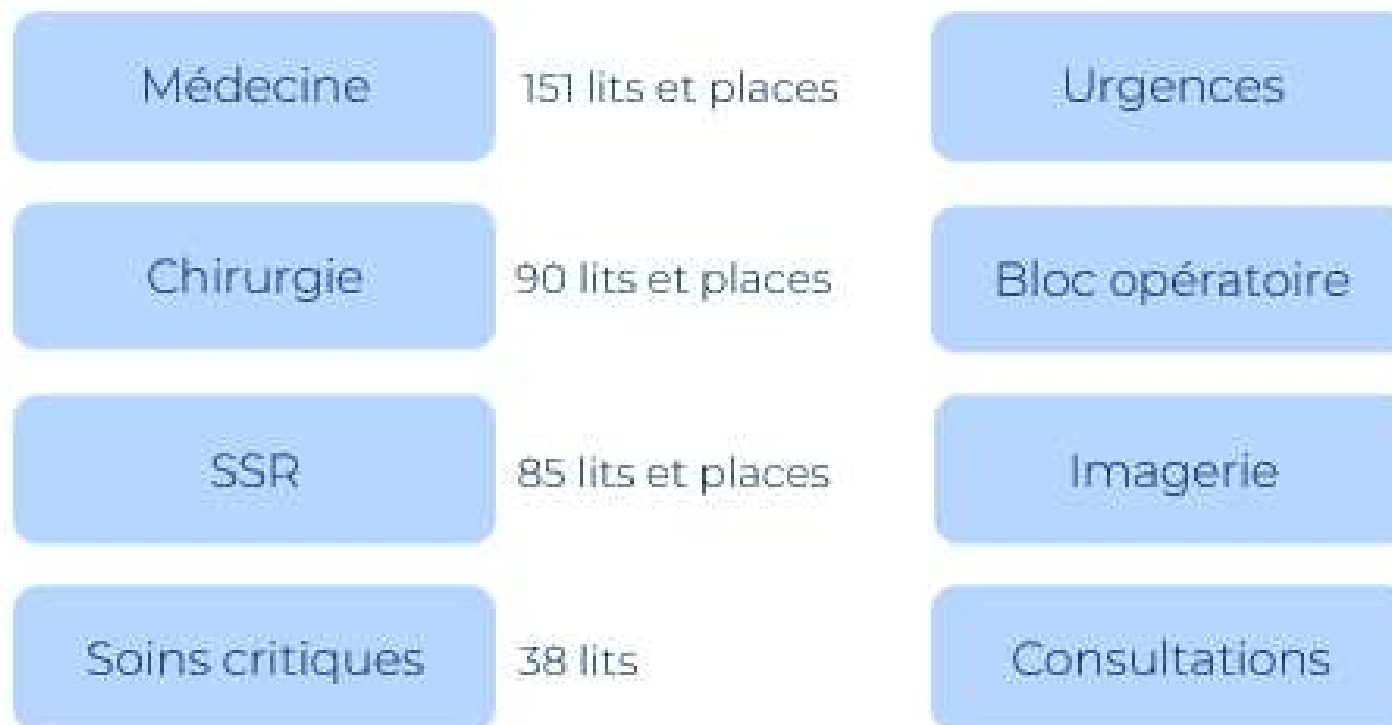
Configuration nouvel hôpital

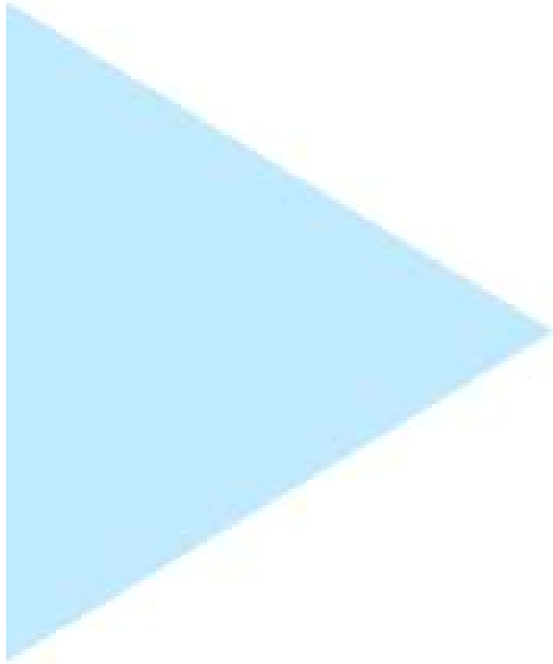
Un établissement pluridisciplinaire

- **Pôle cardio-vasculaire et métabolique et pathologies chroniques** : cardiologie médicale, cardio interventionnelle, pneumologie, troubles du sommeil, et réadaptation cardiaque.
- **Pôle Médecine** : Médecine polyvalente, gériatrique, soins palliatifs.
- **Pôle Urgences, soins non programmés et soins critiques** : Service d'urgences, SOS Mains, USC, USIC, Réanimation (nombre de lits à discuter en fonction des évolutions du projet du GHT)
- **Pôle Chirurgie fonctionnelle** : Urologie, Digestif, Orthopédie, Vasculaire, Ophtalmologie et chirurgie robotique
- **Pôle Explorations** : Plateau performant d'explorations cardio vasculaire, Scanner, IRM, Rx conventionnelle...
- **Pôle Soins de suite** : SSR polyvalent et gériatrique, réadaptation cardio-vasculaire
- **Pôle de consultations** : consultations de spécialistes, prévention (pathologies chroniques...)

Configuration nouvel hôpital

Avec une capacité de plus de 360 lits et places





COMMUNE D'AUBERGENVILLE

Site d'implantation

- ▶ Le foncier est inoccupé et est principalement la propriété de la collectivité, et de quelques propriétaires privés.
- ▶ Le site est bordé au nord par l'autoroute A13, à l'ouest par un cimetière et l'avenue Charles de Gaulle, au sud par un équipement aquatique, et à l'ouest par un vaste complexe commercial, Family Village/Marques Avenue.
- ▶ Il est actuellement classé NV (Zone naturelle valorisée) et NP (Zone naturelle préservée) au zonage du PLUi.



Localisation du périmètre de la zone d'étude en Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Source : G. BERNARD

Cadre paysager



- ▶ **Un cadre paysager remarquable mais très contraint**
 - ▶ Le site se compose de milieux herbacés
 - ▶ Un site enclavé et contraint par les activités voisines : voies de circulation (l'autoroute A13, la RD187, voie ferrée proche), tissu d'activités industrielles et économiques (Usine Renault, Marques Avenue Aubergenville, ...), en bordure du cimetière communal.
 - ▶ Une étude faune flore a été réalisée de juin 2021 à mai 2022 par le cabinet Aliséa

Ressource en eau



- ▶ Le site fait partie de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Flins-Aubergenville. Un point de captage se trouve à proximité.
 - ▶ Contact pris avec l'ARS et un hydrogéologue agréé

Intérêt écologique – Etude de sol



► Qualité environnementale des sols

Un diagnostic de la qualité environnementale des sols a été réalisé par IDDEA en mai 2021

- La qualité environnementale des sols est compatible avec le futur aménagement

► Etude hydrogéologique

Une étude de la nappe a été réalisée par GEOTHER en juin 2021 afin de préconiser d'éventuelles dispositions constructives en phase travaux et en phase définitive

- Aucune gestion de la nappe ne sera nécessaire en phase travaux ou en phase d'exploitation.

Risques technologiques



- ▶ Pas de pollution historique sur le site
- ▶ Passage d'une canalisation de gaz naturel sous l'Avenue Charles de Gaulle, qui engendre une servitude
- ▶ Lignes haute tension à proximité du site, aucune contrainte de constructibilité n'est inscrite dans le PLUi

Trafic routier



► Nuisances sonores

- Site en bord de l'autoroute A13 et de la RD113, donc perturbé par les nuisances sonores issues du trafic routier
- Un niveau sonore supérieur à 65 dB(A) au nord du site, puis principalement compris entre 60 et 65 dB(A)

► Pollutions liées au trafic routier

- La majorité des émissions de NO₂ provient du trafic routier (75%). La valeur réglementaire limite des NO₂ est dépassée sur l'A13, qui est à proximité directe du site.
- Sur le site, les valeurs de qualité de l'air semblent acceptables malgré la proximité de l'autoroute

Accessibilité



- ▶ **A l'échelle communale, l'accès à Aubergenville est possible :**
 - ▶ En voiture, par l'autoroute A13 reliant Paris à Rouen,
 - ▶ En train, permettant de rejoindre Paris St-Lazare en 40 minutes,
 - ▶ En bus, depuis les communes avoisinantes.
- ▶ **Le site est quant à lui assez enclavé, entre le cimetière et une zone commerciale. Il est accessible en 15 min à pied depuis la gare d'Aubergenville, et en voiture depuis l'A13.**
- ▶ **Le réseau viaire doit être repensé pour permettre un accès confortable à la clinique.**

Accessibilité – Etude de trafic






- ▶ Une étude trafic a été réalisée fin 2021 dans le cadre du projet de clinique par le cabinet Iris Conseil.
- ▶ L'accès principal au site pourrait être réalisé depuis la rue des 40 sous, à proximité de la maison des associations et en passant sur le terrain de la piscine.
- ▶ L'étude conclue que l'implantation de la clinique n'aura pas d'impact majeur sur le réseau routier.



Accessibilité – Schéma fonctionnel des accès (faisabilité)



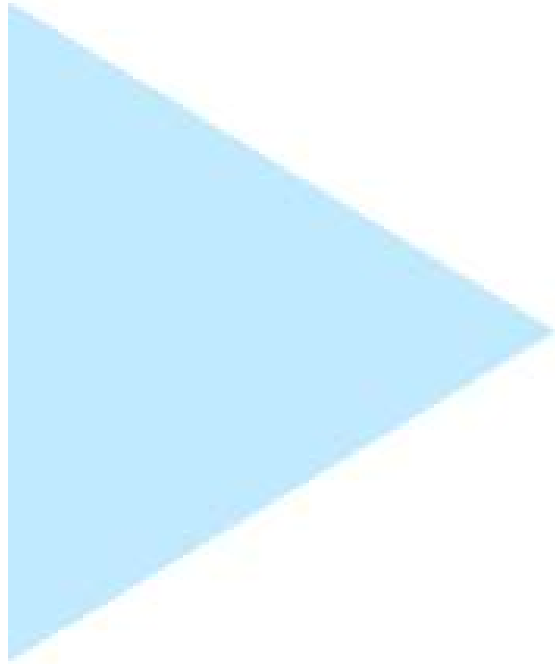
Voirie entrée principale du projet Vivalto, travaux à prévoir pour passage des véhicules légers en double sens :

-  Voirie privée communale
-  Voirie à créer sur terrain de la piscine
-  Rue des 40 sous : travaux pour passage en double sens
-  Voirie privée interne au projet Vivalto
-  Voirie existante à rénover pour accès réservé urgences

Accessibilité – Plan du projet de requalification des accès



1



Calendrier



Planning



Prochaines étapes



- ▶ Délibération du conseil communautaire faisant le bilan de la concertation actuelle : 14 décembre 2022
- ▶ Saisine de l'Autorité environnementale et des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, etc...)
- ▶ Enquête publique
- ▶ Dépôt du permis de construire